

**Formation prud’homale**

**Stage UGTG – 22-26 avril 2024**

Responsables du stage : Nicole MAGGI-GERMAIN (I.S.S.T.), Eli DOMOTA et Maïté HUBERT (UGTG)

Animateur syndical : Petit-Louis CASIMIR

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Lundi  22 avril 2024 | Mardi 23 avril 2024 | Mercredi 24 avril 2024 | Jeudi 25 avril 2024 | Vendredi 26 avril 2024 |
| 09 h 00 | **Présentation de l’ISST,**  **de la session** &  **tour de table**  Nicole MAGGI-GERMAIN  Juriste (ISST)  **Le droit du travail : mise en perspective historique**  Nicole MAGGI-GERMAIN | **Le raisonnement juridique et les sources documentaires**  Nicole MAGGI-GERMAIN | **La cause réelle et sérieuse**  Nicole MAGGI-GERMAIN | **Le licenciement pour motif économique**  Nicole MAGGI-GERMAIN | **Le licenciement pour inaptitude**  Nicole MAGGI-GERMAIN |
| 12 h 30 |  |  |  |  |  |
| 14h  17 h 00 | **La justice prud’homale**  Hélène MEYNAUD  Chercheure associée à l’équipe Genre, Travail et Mobilités du laboratoire CRESPPA du CNRS  Juge des Prud’hommes au Conseil de Boulogne-Billancourt  Questions-réponses | TRAVAUX DE GROUPES  Lecture du Code du travail et utilisation des sources documentaires dont Légifrance | SUITE | SUITE | SUITE  Bilan de la session |

**PRÉSENTATION DE LA SESSION**

**PUBLIC :**

Session destinée aux conseillers prud’hommes de l’UGTG (25 personnes) parmi lesquelles une majorité de nouveaux mandats.

**OBJECTIFS :**

La formation vise à transmettre des connaissances juridiques – et plus particulièrement en droit du travail - à des conseillers prud’hommes qui, pour une grande partie, occupent leur premier mandat. Il s’agit, par cette formation de cinq jours, de leur permettre d’acquérir des compétences facilitant un traitement uniforme des dossiers sur lesquels ils sont amenés à statuer.

Par-delà la transmission de connaissances techniques, la session vise aussi à amener les conseillers prud’hommes à acquérir une certaine autonomie dans le maniement de la règle de droit, ce qui justifie la place importante accordée aux travaux de groupes ou encore à des interventions sur des thématiques plus larges (mise en perspective historique du droit du travail ; raisonnement juridique ; fonctionnement et transformations de la justice prud’homale). Une attention toute particulière sera apportée à la question des sources documentaires mobilisables en droit du travail.

**THÉMATIQUES**

Le choix a été fait de traiter de manière la plus complète possible la question du licenciement en travaillant d’abord sur la notion de cause réelle et sérieuse pour ensuite aborder plus particulièrement les différents motifs de licenciement (motif économique ; licenciement pour inaptitude). Le sujet du harcèlement moral et des discriminations sera ébauché en toute fin de semaine, permettant de réaliser une ouverture sur la question des conditions de travail.

Chaque intervention sera réalisée à partir d’un diaporama qui sera distribué aux stagiaires afin de faciliter le déroulé et la prise de notes. Les documents distribués durant la session seront déposés sur l’espace pédagogique interactif de l’université Paris 1, accessible aux seuls stagiaires de la session. Seront également déposés d’autres documents (articles, notes de synthèse, rapports, statistiques, etc.) permettant aux stagiaires qui le souhaitent d’approfondir, en dehors de la session, les différents sujets traités durant la semaine.

*Lundi :*

* Matin : l’accueil des participants sera suivi d’une présentation de l’ISST et de la session puis d’un tour de table durant lequel les stagiaires se présenteront et formuleront leurs attentes au regard de la session.

La deuxième partie de matinée sera consacrée à la mise en perspective historique du droit du travail, l’intervention devant permettre aux stagiaires d’en comprendre les évolutions.

* Après-midi : sera traitée la question de la justice prud’homale, tant au niveau du fonctionnement de la juridiction que de ses récentes évolutions. La présentation sera suivie d’échanges sous la forme de questions-réponses entre les participants et l’intervenante.

*Mardi :*

* Matin : sera abordé le thème du raisonnement juridique, devant permettre aux stagiaires à la fois de se familiariser avec le vocabulaire du droit de la procédure prud’homale tout en appréhendant la question essentielle de la construction du jugement. L’intervention traitera également de la question des sources documentaires.
* Après-midi : dans la continuité de l’intervention de la matinée, seront organisés des travaux de groupes autour de l’utilisation du code du travail et de la recherche documentaire.

*Mercredi :*

* Matin : sera présentée et travaillée la notion de cause réelle et sérieuse du licenciement. L’intervention sera l’occasion d’aborder – pour mieux les distinguer - certaines notions de droit (cause ; motif ; licenciement nul, irrégulier, abusif, etc.).
* Après-midi : suite

*Jeudi :*

* Matin : la matinée sera consacrée à la présentation du motif économique du licenciement. Elle donnera lieu, au préalable, à une présentation du licenciement pour motif personnel.
* Après-midi : suite.

*Vendredi :*

* Matin : la matinée abordera la question du licenciement pour inaptitude qui a connu de multiples évolutions jurisprudentielles et législatives qui ont fait évoluer la procédure de reconnaissance (et de contestation) de l’inaptitude du salarié.
* Après-midi : suite

FIN DE LA SESSION : 17h30